

L'Etat régional , les prémices d'un Etat fédéral ?

Par **AlexisR**, le **07/11/2017** à **21:23**

Bonsoir je suis en l1 de droit et s'est ma première disert juridique , comme le titre l'indique , j'ai eu en TD une dissertation a traiter et je souhaiterai savoir si mon plan est bon , mais aussi je rencontre certaine difficultés notamment dans l'introduction pour établir une phrase d'accroche :

I-Un fonctionnement similaire

A-Une même structure et un même mode de fonctionnement

B-Une tendance à l'uniformisation

II-Des différences de forme concrètes

A-La prééminence d'un seul ordre juridique face aux ordres juridiques fédérés (autonomie)

B-La question de la source du pouvoir

Merci (en espérant avoir respecté la charte .

Par **Camille**, le **08/11/2017** à **08:12**

Bonjour,

Comme le titre l'indique, pouvez-vous citer les noms des états fédéraux actuels qui étaient, jadis, des états régionaux ?

[smile7]

Par **LouisDD**, le **08/11/2017** à **10:07**

Salut

C'est dingue le nombre de sujet sur ce thème ou le nombre de personnes qui pensent cela...

S'il y a l'existence des deux formes d'Etats, ce n'est pas pour rien.

Je pense que si l'on ne prend que les critères extérieurs et apparents à la limite oui y'a un semblant de points communs très éloignés...

Mais penchez vous sur le pourquoi un État choisi l'une ou l'autre des formes et vous verrez que les raisons sont très différentes... Et qu'il est donc comme le soulève Camille très difficile d'imaginer le passage de l'un à l'autre (il me semble que la Suisse qui s'appelle Confédération

helvétique est en fait un État régional depuis je sais plus quand...)

Étudiez également la tentative de Fédération entre Égypte et je ne sais plus quel autre pays qui a duré quelques années seulement...

Bref sinon vous avez globalement cerné le problème de comparaison des deux formes... A bien lié et Paz à étudier chacune dans une partie ce que vous avez semble t-il respecté.

De plus nous ne pouvons finalement pas vous donner notre avis complet sur un plan sans avoir votre problématique...

A plus

Par **Camille**, le **08/11/2017** à **17:56**

Bonjour,

Bizarre, ça, il me semble pourtant en avoir parlé plusieurs fois sur ce forum, sans réactions.

1°) La Suisse n'a jamais été un état régional et était une confédération vraie jusqu'en 1848. Confédération que les historiens s'accordent à faire remonter jusqu'en 1291, date de la première trace écrite d'un pacte entre ce qu'on appellera plus tard des cantons et formant ainsi ce qu'on a appelé la Suisse des trois cantons, dits primitifs.

2°) La Suisse est un état fédéral depuis 1848. Elle a, toutefois, conservé, pour des questions historiques, le titre de "Confédération".

3°) La Suisse s'intitule officiellement "Confédération suisse" et non pas "Confédération helvétique" (C'est la France qui utilise, à tort, ce dernier terme)

4°) Les plaques minéralogiques suisses utilisent le sigle CH qui veut dire "Confoederatio helvetica" en latin.

Par **LouisDD**, le **08/11/2017** à **19:50**

Re

Oups pour toutes ces petites imprécision et erreurs, et oui Camille je me souviens de quelques interventions de votre part sur des sujets semblables ! Et vous avez toujours été la pour éclairer nos lanternes Sur Le sujet qui semble toujours difficile ahaha !

A plus